

### Compte – rendu de l’audition d’Hubert Védrine

Eléments à l’attention de la commission Transnationale et de l’association Survie.

*Ce matin en commission de la défense, François de Rugy a posé trois questions à M. Hubert Védrine au sujet de la politique menée par la France au Rwanda entre 1990 et 1995. Si **seul le compte-rendu de cette audition fait foi**, il m’a semblé nécessaire de porter à votre connaissance le contenu de ces questions et des réponses qui y ont été apportées.*

- François de Rugy a d’abord interrogé Hubert Védrine sur l’identification, par l’Elysée, d’une menace génocidaire avant avril 1994.

L’ancien secrétaire général de l’Elysée a indiqué qu’au début des années 1990, il était difficile de parler « d’un plan génocidaire » en tant que tel. Les conclusions du tribunal international d’Arusha semblent d’ailleurs aller dans le sens de cette analyse. En revanche, plusieurs réactions génocidaires semblaient s’organiser. Il y avait un « état d’esprit ». La France avait conscience d’un risque de dérive depuis l’attaque du FPR de Kagamé, et c’est d’ailleurs ce risque qui a légitimé son engagement militaire et diplomatique.

- Ensuite, M. de Rugy a appelé l’attention d’Hubert Védrine sur le fait que plusieurs responsables du génocide semblaient avoir été évacués vers le Zaïre depuis une zone sous contrôle de l’opération Turquoise.

Hubert Védrine a regretté que beaucoup de polémiques entourent cette opération. Il a rappelé qu’elle avait été décidée au bout de plusieurs semaines de tensions, menée depuis la RDC et marquée par un contexte de confusion extrême. Compte-tenu de ce contexte, Hubert Védrine a estimé « possible » que des responsables du génocide aient quitté le Rwanda en passant par la zone Turquoise, de même qu’il a estimé probable que la majeure partie de ces responsables aient quitté la zone avant l’arrivée de l’armée française. Par ailleurs, il a contesté l’hypothèse selon laquelle l’opération Turquoise pourrait être une opération d’exfiltration indiquant que si tel avait été le cas, les forces spéciales auraient été mobilisées.

- Enfin, François de Rugy a interrogé Hubert Védrine sur la possibilité de déclassifier d’autres documents officiels, y compris pour mettre fin à un certain nombre de fantasmes et de rumeurs qu’il semblait dénoncer.

Hubert Védrine a considéré qu’une telle démarche pourrait être intéressante si elle s’inscrivait dans une logique de « compréhension d’ensemble », non si elle servait à alimenter des soupçons. Il a rappelé que la Mission Quilès-Cazeneuve avait suggéré au secrétaire général des nations unies de l’époque la création d’une commission internationale regroupant tous les travaux et documents nationaux sur le génocide. Il a estimé que cette proposition restait pertinente pour « sortir par le haut » de cette séquence introspective.